

# PLAN DE SECTEUR DU PARC DU LAC-LEAMY (1997)

## SOMMAIRE EXÉCUTIF

### Mise en contexte

Inauguré en 1961, le parc du Lac-Leamy a fait l'objet de plusieurs études et discussions afin de déterminer les grandes orientations de son aménagement et de sa mise en valeur. En 1993, la Commission de la capitale nationale (CCN) approuvait en partie les principales orientations du plan de secteur du parc du Lac-Leamy. De plus, après avoir adopté une politique-cadre et une stratégie basées sur le partenariat, la Commission s'associait avec la Ville de Hull afin de terminer le Plan et d'assurer une planification et une mise en valeur harmonieuses, efficaces et respectueuses des caractéristiques du parc.

L'Agence d'urbanisme Lavoie et Picotte a été retenue afin d'élaborer le plan de secteur du parc du Lac-Leamy avec l'aide des partenaires et la collaboration des groupes d'intérêts locaux. Le Plan vise, entre autres, à déterminer une vision à long terme de la planification du parc, à définir les fonctions des différents secteurs du parc et ses relations avec les secteurs avoisinants et à proposer des plans d'action, de gestion, d'investissement, de partenariat et de surveillance de l'environnement.

Plusieurs organismes publics dont la Communauté urbaine de l'Outaouais (CUO) et l'Association touristique de l'Outaouais (ATO) ont déjà, dans leurs plans d'aménagement à long terme respectifs, souligné l'importance du parc du Lac-Leamy dans son contexte régional. En effet, le parc s'inscrit comme l'un des grands espaces verts de conservation et possède tous les atouts requis pour en faire un pôle d'activités récréotouristiques de premier plan. De plus, son grand potentiel ornithologique et archéologique vient renforcer les orientations préconisées par les principaux partenaires du projet. Dans son plan d'urbanisme de 1990, la Ville de Hull reconnaît le secteur du Lac-Leamy comme un pôle de grand intérêt. Finalement, le Plan tient compte du mandat national conféré à la Commission et de ses politiques adoptées par le Plan de la capitale du Canada / Schéma d'aménagement des terrains fédéraux de 1988 (révisé en 1999).

### Inventaire et analyse

Le parc du Lac-Leamy est délimité au nord par la rivière Gatineau, au sud par l'autoroute 5, à l'est par la rivière des Outaouais et à l'ouest par le boulevard de la Carrière et le chemin de fer du Canadien Pacifique. Le territoire couvert par le plan de secteur s'étend sur une superficie de 174 hectares (430 acres) et forme, avec le lac de la Carrière, la décharge du Lac-Leamy, son affluent ainsi que les deux rivières avoisinantes, un réseau hydrographique particulier. En effet, l'embouchure de la rivière Gatineau a joué un rôle social et économique prédominant dans l'histoire de la région.

Les barrages et les ouvrages de contrôle des crues érigés en amont et en aval du site ont également contribué à modifier l'hydrographie du parc et de ses environs. La quasi-totalité du territoire est touchée par le risque de crues à récurrence moyenne de vingt ans. Cependant, grâce aux ouvrages de régularisation des eaux et de production d'électricité érigés par Hydro-Québec, le niveau des eaux est contrôlé et est donc moins susceptible aux variations importantes. Des études sur la qualité de l'eau du bassin hydrographique ont conclu que l'ouverture du lac Leamy à la rivière Gatineau ainsi qu'au lac de la Carrière serait bénéfique pour le réseau hydrographique du parc.

L'inventaire de la flore et de la faune révèle une très grande diversité d'espèces. Même s'il ne constitue pas une concentration exceptionnelle, le parc renferme plusieurs espèces de plantes rares à l'échelle de la région, du Québec et même du Canada. On y retrouve certains petits mammifères tels que l'écureuil noir, le castor, le rat musqué et la salamandre. La zone située à l'extrémité nord-ouest du lac Leamy constitue un lieu privilégié pour l'observation d'oiseaux et est considérée, à juste titre, par la communauté ornithologique comme un lieu exceptionnel. Le lac Leamy possède une végétation aquatique florissante et des frayères sur tout son pourtour.

La situation géographique du site du parc du Lac-Leamy en a fait un lieu de séjour et d'échange privilégié pour les peuplades autochtones de la grande région de l'Outaouais. Le delta de la Gatineau est situé à la rencontre des deux grandes voies de communication fluviale, largement utilisées depuis les débuts de la présence humaine dans la région. Au cours de la période préhistorique, les populations amérindiennes traditionnelles s'y arrêtaient, tant pour de courtes périodes que pour s'y établir le temps de la saison des cultures ou de la pêche. Plus tard, lors de la colonisation de la région, l'industrie forestière l'a utilisé abondamment pour le flottage du bois. Aujourd'hui, suite à des fouilles archéologiques, le site du parc du Lac-Leamy est reconnu comme le site archéologique le plus riche et le plus vaste de la région de l'Outaouais et comme l'un des plus importants sur le territoire du Québec.

Le parc du Lac-Leamy se trouve en plein cœur de l'agglomération Hull-Ottawa-Gatineau. Le milieu urbain s'est développé autour du site et même à l'intérieur de celui-ci. On y retrouve des secteurs à utilisation mixte, une zone institutionnelle et commerciale et une zone industrielle. Les terrains appartenant à la Commission ont reçu une désignation de parcs et d'espaces verts. La CCN est propriétaire de la majorité des terrains du parc du Lac-Leamy. Les autres terrains appartiennent à la Ville de Hull, à Casiloc Inc., au ministère des Transports du Québec, à la Communauté urbaine de l'Outaouais et à l'entreprise privée.

La gestion et l'entretien du parc du Lac-Leamy sont assumés par la CCN. Cette dernière confie certains mandats à l'entreprise privée. Certaines pratiques de gestion du territoire ont dû, au cours des dernières années, subir des ajustements afin de répondre aux restrictions budgétaires. Le parc est doté d'une gamme variée d'installations à caractère récréatif. À l'exclusion de l'enclave urbaine du quartier Fournier, quelques bâtiments se trouvent sur le territoire étudié. Un réseau de sentiers récréatifs sillonne le parc et relie les secteurs urbains de la capitale au parc. Par ailleurs, le site est accessible par deux entrées principales et comprend un total de 646 espaces de stationnement. Soulignons que plusieurs belvédères sont situés le long des sentiers récréatifs et offrent ainsi des panoramas intéressants.

Le parc du Lac-Leamy est fréquenté surtout durant la période estivale particulièrement pour la baignade, les activités nautiques, le cyclisme, la marche, l'observation ornithologique, la pêche, le pique-nique et la détente. Malgré la fermeture du parc durant l'hiver, on y retrouve tout de même des skieurs nordiques, des promeneurs, des raquetteurs et des amateurs de pêche blanche.

L'analyse du potentiel et des contraintes de l'inventaire a fait ressortir certains traits caractéristiques du parc du Lac-Leamy qui ont servi de base à l'élaboration de scénarios d'aménagement.

### **Objectifs en matière de planification et d'environnement**

Dans le but de guider l'établissement de scénarios d'aménagement pour le parc, on a élaboré des objectifs en matière de planification et d'environnement. Les objectifs de planification s'inspirent des caractéristiques et du potentiel du site. Ils visent à confirmer le rôle du parc du Lac-Leamy comme « parc de la capitale », à favoriser la mise en valeur du secteur en s'appuyant sur son potentiel archéologique et récréotouristique et à assurer l'intégrité à long terme des réseaux d'espaces verts existants. Les objectifs environnementaux ont été définis en se fondant sur des éléments tirés des milieux naturels et artificiels

ainsi que sur le bilan et les politiques des organismes participants. Ils s'appuient sur une approche de développement durable incluant la conservation, la protection et la mise en valeur du milieu naturel et visent à bonifier l'ensemble du réseau hydrographique.

### **Scénarios proposés pour l'aménagement**

Deux scénarios d'aménagement du parc du Lac-Leamy ont été élaborés à partir des objectifs en matière de planification et d'environnement, du potentiel et des contraintes et des inventaires du milieu. Ces options - option modérée (extensive) et option intensive - ont tout d'abord fait l'objet d'un processus de consultation restreinte, auquel ont participé les représentants des deux principaux organismes partenaires du projet, ainsi que les représentants de groupes d'intérêts, de regroupements locaux et de personnes-ressources du milieu. Une séance de consultation publique a également permis à une centaine de résidents locaux de faire connaître leur opinion et de participer aux discussions. Les deux options ont également été analysées en fonction des objectifs d'aménagement et des considérations liées à l'environnement. Les résultats de ces consultations ont été présentés à différents comités consultatifs et exécutifs des partenaires.

### **Option retenue pour l'aménagement**

L'option intensive, incluant la navigation de plaisance limitée et contrôlée, a été préférée par la majorité des individus, des groupes et des organismes consultés, selon les commentaires exprimés et les mémoires présentés. Cette option a également été retenue par les deux partenaires du projet, la CCN et la Ville de Hull. De plus, une analyse portant spécifiquement sur l'intensité des activités dans la zone des lacs a permis de déterminer que le site pourrait permettre la tenue de certaines activités de plus grande envergure, à la condition que les impacts environnementaux et l'effet des impacts cumulatifs soient mesurés afin de confirmer leur faisabilité et de déterminer les mesures d'atténuation appropriées.

Les deux grandes vocations du secteur du parc du Lac-Leamy sont maintenues et consolidées à l'intérieur de la désignation de « parc de la capitale ». Il continuera d'être un parc écologique voué à la conservation, qui permet la mise en valeur du patrimoine naturel, archéologique et historique et joue un rôle d'accueil auprès des visiteurs tout en offrant des activités récréatives, en faisant connaître la capitale et en servant à l'interprétation de cette dernière. De plus, dans une perspective régionale, la mise en valeur du potentiel récréotouristique sera réalisée avec les partenaires intéressés.

### **Les zones d'aménagement du parc**

Le parc du Lac-Leamy a été divisé en sept zones d'aménagement afin d'en simplifier la gestion et de faciliter la présentation des caractéristiques spécifiques des interventions et des activités :

- la zone est (1) : une aire de conservation et d'activités d'intensité faible à moyenne;
- la zone nord (2) : une aire de conservation et d'activités d'intensité faible à moyenne;
- la zone des lacs (3) : une aire d'activités d'intensité moyenne à forte et où se trouvent des bâtiments à caractère récréotouristique;
- la zone ornithologique (4) : une aire de conservation et d'activités de faible intensité;
- la zone du ruisseau de la Brasserie (5) : une aire de conservation et d'activités de faible intensité;
- la zone industrielle (6) : une aire d'activités de forte intensité, d'activités industrielles et de services publics;
- le secteur Fournier (7) : une aire d'activités urbaines mixtes, surtout composée de résidences et dont la vocation reste inchangée.

Les activités proposées dans le parc sont classées en trois catégories, selon que les impacts et les risques de perturbation sur le milieu biophysique et le degré de présence humaine sont d'une intensité faible, moyenne et forte. De plus, toutes les activités proposées dans le cadre de la mise en valeur du parc du Lac-Leamy sont assujetties à un mécanisme continu d'évaluation des impacts sur l'environnement incluant les impacts cumulatifs.

Le plan de secteur propose une liste d'activités et un plan d'action pour chaque zone d'aménagement. Il répond également aux objectifs fixés au début du processus de planification. Une analyse synthèse des objectifs d'aménagement, des activités et des actions recommandées permet d'illustrer cette relation.

Une analyse des impacts a été effectuée pour les activités et les interventions proposées dans le scénario retenu pour le concept d'aménagement. Les impacts résiduels ont été déterminés après l'application de mesures d'atténuation appropriées.

### **La gestion du parc**

La gestion du parc relève de l'autorité de la Direction des services des parcs et de la gestion des terrains de la CCN. Un plan de gestion détaillé sera préparé à partir des orientations du plan de secteur. Ce plan devrait procurer aux gestionnaires les instruments de gestion nécessaires à l'administration et à l'exploitation adéquates du parc du Lac-Leamy.

Des mécanismes de surveillance de l'environnement seront mis en place et permettront d'évaluer les impacts des aménagements et des activités réalisés et d'apporter, s'il y a lieu, les correctifs appropriés. L'administration du parc devra tenir compte de certains enjeux liés à la diversité et à l'ampleur des activités et des services proposés par le plan de secteur : la plage, la navigation, les activités de grande envergure, la sécurité sur le site, les stationnements, les activités hivernales, les baux et la location des immeubles, l'entretien et les partenariats. Le plan de secteur fournit un éventail non restrictif de mesures possibles pouvant faciliter la mise en place d'un plan de gestion, conformément à ses orientations.

La mise en oeuvre du plan de secteur du parc du Lac-Leamy nécessitera des investissements qui seront assumés dans le cadre de partenariats entre des organismes publics et privés ou de projets individuels entrepris par l'un ou l'autre de ces organismes. Le plan de secteur contient des recommandations sur la répartition des investissements entre les partenaires et ce, pour l'ensemble des activités proposées pour chaque zone d'aménagement.

### **Mise à jour du dossier**

#### *Aménagement*

Au cours de la préparation du plan de secteur du parc du Lac-Leamy, plusieurs projets ont été réalisés, dont certains en partenariat avec les secteurs public et privé. Certains projets soumis ont également fait l'objet de consultations publiques, d'évaluations environnementales et de discussions auprès des intervenants. Ces projets ont été encadrés par les orientations de planification mises de l'avant dans le plan de secteur, au fur et à mesure que progressait sa rédaction. D'autres projets sont quant à eux rendus soit à l'étape de la planification, soit au stade de la réalisation.

#### *Modification au plan de secteur*

Dans le cadre d'une proposition mise de l'avant par Casiloc, filiale de la Société des casinos du Québec, pour la construction d'un terrain de golf dans le secteur du parc du Lac-Leamy, une approbation fédérale

d'utilisation du sol a été donnée afin d'élargir les limites du parc et de modifier le degré d'utilisation de certains secteurs du parc.

Les limites du parc sont donc élargies pour comprendre le corridor de terrains de la CCN situé au nord du pont ferroviaire franchissant la rivière Gatineau. Ces terrains sont donc affectés à des activités d'intensité moyenne, à l'exception de certaines zones écologiques particulières. Certaines autres zones du parc ont subi des modifications mineures d'utilisation du sol liées à la construction, à l'exploitation et à l'entretien d'un terrain de golf. Cet amendement au plan de secteur a fait l'objet d'une consultation publique en 1999.

## **Conclusion**

Le plan de secteur du parc du Lac-Leamy confirme la désignation de « parc de la capitale » et met en perspective son potentiel récréotouristique à l'échelle régionale. Il est conçu pour sauvegarder et mettre en valeur les ressources naturelles du parc et ses installations diverses et les rendre accessibles à la population et aux visiteurs à la capitale nationale. Le plan permettra également la cohabitation des trois thèmes dominants du secteur : la conservation du milieu naturel, le récréotourisme et l'archéologie.